



## Rappels sur les règles de navigation et de vitesse sur le Golfe du Morbihan

Tel DML 56 : 02-97-37-16-22

- AP 2006-40 : Dans le golfe du Morbihan, au Nord d'une ligne reliant la pointe du phare de Port Navalo à la pointe de Kerpenhir (ligne rouge), la vitesse des navires et des embarcations est limitée à **dix (10) noeuds** au-delà des 300 mètres de la limite des eaux à l'instant considéré. Sauf arrêtés dérogatoires, la vitesse des navires **dans la bande des 300 mètres reste limitée à 5 noeuds**.

- AP 2017-24 : Afin de permettre aux navires de rester manoeuvrant dans les zone de courant, une dérogation à la vitesse dans la bande des 300 mètres est accordée dans les 3 zones matérialisées en jaune clair.

Dans le Golfe, en fonction  
de la zone, la vitesse  
maximale c'est **10 noeuds**  
ou **5 noeuds**.

- AP 2017-24 : Dans les quatre zones indiquées en jaune clair et en rouge, la navigation à la dérive et le mouillage des embarcations sont interdits **du 01 juin au 31 août de 10H00 à 19H00**.